

doctorant
doctorat
612 inscription
élire renseigner ed écouter
informer laboratoires rassemble
représentants tions transmettre université cont
seiller questions
formations



CR du Conseil de l'ED Humanités du 14 octobre 2021

Membres présents dans la salle des conseils : Lucie AMIR (représentante des doctorants – site Limoges) ; François BRIZAY (Directeur de l'ED – site Poitiers) ; Elvire DIAZ (Directrice du laboratoire MIMMOC) ; Valérie FOURNIER (Assistante des EDs – site Poitiers) ; Laura GUERRERO (représentante des doctorants- site Poitiers) ; Demba MAR (représentant des doctorants – site Limoges) ; Jean-Luc TERRADILLOS (membre extérieur – Espace Mendès France) ; Charles VIAUT (représentant des doctorants – site de Poitiers) ; Soazig VILLERBU (Directrice adjointe de l'ED Humanités – site Limoges).

Membres présents en visio-conférence : Dorian GUILLON (Assistant de l'ED – site Limoges) ; Gilles MARMASSE (Directeur du laboratoire MAPP) ;

Membres Excusés : M. Martin AURELL (Directeur du laboratoire CESC) ; Vincent MICHEL (représentant du laboratoire - HERMA) ; Cécile QUINTANA (Directrice du laboratoire CRLA) ; Thierry SAUZEAU (Directeur du laboratoire CRIHAM) ; David WATERMAN (membre extérieur – Université de La Rochelle).

Élection de Soazig Villerbu à la vice-présidence de l'ED Humanités

F. Brizay rappelle que les ED Humanités de Poitiers et de Limoges continueront à travailler ensemble jusqu'au 31 août 2022. Le 1er septembre 2022, l'ED Humanités de Limoges s'organisera indépendamment de celle de Poitiers, conformément à la décision prise par l'Université de Limoges.

Mme Laurence Pradelle a cessé d'exercer ses fonctions de Directrice adjointe de l'ED Humanités le 31 août 2021. Sa collègue Soazig Villerbu, qui a été choisie par l'ED de Limoges pour lui succéder, doit être élue par le Conseil de l'ED afin de signer des documents comme les dossiers d'inscription des doctorants.

Mme Soazig Villerbu est élue à l'unanimité par les dix membres du Conseil de l'ED Humanités présents à Poitiers et en visioconférence.

Rentrée des doctorants

Poitiers :

- 150 inscriptions, dont une trentaine de primo-doctorants.
- 10 abandons : 7 pour SHA et 3 pour UFR Lettres et Langues.

Limoges :

- 38 inscriptions
- 3 abandons

Demandes de dérogation pour une inscription en thèse à Poitiers

Toutes les demandes de dérogation pour une inscription en 7^e et en 8^e année ont été accordées afin que les soutenances de thèse programmées au cours de l'année 2022 soient réalisées.

La demande d'inscription en 7^e année à Limoges s'inscrit dans un dispositif « covid », les doctorants dans cette situation pouvant être dispensés de droits d'inscription sur engagement à soutenir entre le 1er janvier et 31 mars 2022.

Organisation des JT

Après le succès des JT qui se sont déroulées du 31 mars au 02 avril 2021, l'ED doctorale souhaite que de nouvelles JT soient organisées au premier semestre de 2022. F. Brizay a contacté les organisateurs des JT 2021 pour qu'ils lui proposent des sujets comme base de discussion. Il les remercie pour les cinq propositions suivantes qu'ils lui ont communiquées.

Découverte(s). Le thème permet d'embrasser toutes les disciplines, d'envisager la part de la sérendipité dans la recherche, et de mettre en avant les techniques de chaque discipline et chaque doctorant-e qui sont amené-es à présenter, de manière scientifique, les résultats de leurs découvertes dans leur thèse.

Liberté. Ce concept, omniprésent dans notre paysage intellectuel, est mobilisé à tort et à travers, comme le montrent très bien les manifestations anti-pass sanitaire ou le mouvement idéologique des "libertariens". Ce thème donnerait la possibilité aux doctorant.e.s en philosophie, histoire, et littérature de présenter un travail de redéfinition et d'historiographie de cette notion.

"Avoir raison pour de mauvaises raisons, avoir tort pour de bonnes raisons". Derrière cette formulation étonnante, il s'agit d'un thème invitant à regarder dans l'épistémologie et l'histoire de nos disciplines, afin de discuter de cette notion primordiale en science, qu'est-ce qu'avoir raison?
Le Conseil de l'ED juge ce sujet très difficile.

L'environnement au regard des sciences humaines. Les questions environnementales sont au cœur de nos débats de société. Pourtant, ces débats ne sont qu'abordés au regard des sciences expérimentales, par des aspects techniques (Le Conseil fait observer que ces débats sont aussi abordés par les sciences sociales depuis plusieurs années). Pourtant, les sciences sociales ont de nombreuses choses à apporter à nos actuels questionnements.

Le centre et la marge. Chaque discipline repose sur le rapport centre-marge et ses oscillations. Néanmoins, quoique la marge porte une connotation négative, ce n'est pas toujours le cas (ex. la poésie expérimentale échappe à la censure). Finalement, selon certains chercheurs, le progrès est basé sur l'oscillation inévitable des phénomènes entre le centre et la marge – ce qui a été auparavant à la marge devient le centre et les nouveaux espaces à conquérir apparaissent (ex. les vagues du féminisme)
Le Conseil de l'ED trouve que ce sujet est sans doute le plus fédérateur.

L'ED va contacter prochainement l'ensemble des doctorants pour qu'ils réfléchissent à la mise en place d'un comité d'organisation des JT et d'un comité scientifique. Le comité d'organisation, qui sera composé de doctorants et de doctorantes de Poitiers et de Limoges choisira le thème des JT et lancera un appel à communications.

Les JT auront lieu à Poitiers, au CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive). Compte tenu des travaux qui auront lieu au printemps au CREPS dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques, l'ED pourrait réserver 40 chambres doubles aux dates suivantes : 29 et 30 mars, 14 et 15 avril, 09 et 10 juin, 16 et 17 juin. L'ED choisira ultérieurement l'une de ces dates pour la tenue des JT.

L'ED a contacté la Comue LdV qui met un budget à disposition de l'ED pour qu'elle finance l'organisation des JT. Jusqu'à présent, c'était la Comue qui prenait en charge l'organisation des JT. Comme elle cessera de fonctionner à partir du 1er janvier 2022, cette tâche reviendra aux secrétariats des ED de Poitiers et de Limoges. Il serait donc souhaitable que l'ED de Limoges prenne en charge la réservation des moyens de transport et la préparation des ordres de mission des doctorants et doctorantes de Limoges.

Financement de l'impression des thèses

En cette rentrée 2021, la question des frais de reproduction de thèse a été soulevée une nouvelle fois par plusieurs doctorants, qui s'appuient sur l'arrêté du 25 mai 2016. Elle a déjà été abordée lors du conseil de l'ED du 18 juin 2020.

Les frais varient d'une thèse à l'autre d'environ 200 euros à plus de 800 euros. Compte tenu du fait que l'ED dispose d'un budget de fonctionnement de 8 500 euros et qu'une vingtaine de doctorants soutiennent chaque année, en admettant qu'ils en aient chacun pour 500 euros de frais d'impression, ces derniers s'élèveraient à 10 000 euros.

La MSHS ne finance pas les impressions, et toutes les UFR ne participent pas à ces frais. Je me suis renseigné auprès du VP Recherche, Yves Gervais, qui m'a précisé que le budget des laboratoires avait été récemment augmenté et devait permettre de financer les impressions.

Une solution adoptée par plusieurs laboratoires pour réaliser des économies est d'encourager le recours au support numérique.

Élection des représentants des doctorants

À Poitiers, C. Viaut et L. Guillemot, les deux titulaires, ne se représenteront pas. Des élections des représentants des doctorants auront donc lieu au début du mois de janvier 2022. Le Conseil de l'ED souligne que la participation est en général trop faible.

À Limoges les représentants ont été élus en début d'année et assureront la fin de l'ED en l'état.

Les représentants des doctorants présents font observer que bien des doctorants ne saisissent pas les enjeux de ces élections et confondent représentants des laboratoires et de l'ED. F. Brizay rappelle l'importance des représentants des doctorants qui sont des intermédiaires indispensables entre les étudiants et l'ED.

Le lendemain, 15 octobre, lors de la journée d'accueil des primo-doctorants, les directeurs des ED du secteur SHES ont évoqué cette question.

Bilan des entretiens avec le comité de visite HCERES

1. À Poitiers

Le mardi 5 octobre, l'ED Humanités a reçu, en visioconférence, le comité d'évaluation de l'Hcéres. La direction de l'ED et les directrices de laboratoires présentes se sont entretenues pendant une heure avec le comité, puis celui-ci a écouté dix représentants des doctorants. Il a ensuite fait un bilan de ces entretiens avec F. Brizay. Voici les éléments qui ressortent de ces échanges.

Points positifs

- Bonne communication (site internet).
- Formation globalement satisfaisante.
- Adossement scientifique solide (2 UMR).

- Mutualisation dans le pôle SHES (moyens, procédures).
- Riche programme d'animation : JT, Prix de thèse, Mercredis de l'ED.
- Offre de formation intéressante.
- Réactivité des assistantes et de la direction de l'ED.

Points à corriger et à améliorer

Formations thématiques :

- Pas assez de formations disciplinaires.
- Pas assez de formations adaptées aux SHES. Il faudrait mutualiser des formations (sujets suggérés : bases de données, outils numériques).

Problèmes :

- La diffusion en ligne des thèses est trop longue avant la remise du diplôme par la Scolarité des UFR.
- CSI :
 - .Le comité suggère une plus grande régularité des CSI afin que l'ED se mette en conformité avec l'arrêté de mai 2016. Il faudra désormais prévoir un CSI chaque année à partir de l'inscription en 3e année.
 - .Mettre l'accent sur le fond. Le Conseil souligne qu'un CSI n'est pas un CST. Il est possible d'envisager un CSI mixte qui se prononce à la fois sur la forme et sur le fond.

S. Villerbu rappelle qu'à Limoges, c'est l'ED qui prend en charge les CSI. Elle suggère que l'ED pourrait prévoir le même CSI pendant toute la thèse, sur plusieurs années. Ainsi, les membres du CSI connaîtraient bien le dossier qu'ils suivent.

Mercredis de l'ED : le comité suggère de prévoir des séances transversales, comme cela se pratique actuellement, et des séances propres à chaque ED qui mettraient l'accent, notamment, sur la méthodologie.

Le faible financement des doctorants. Il faudrait développer les financements CIFRE.

Le suivi post-doctoral. Le secrétariat de l'ED a commencé à établir son propre mailing des docteurs afin de pouvoir mieux connaître le devenir des docteurs. Le Conseil souligne que les directeurs de thèse conservent des contacts avec les docteurs.

Trop d'abandons : le comité a suggéré de prévoir les mesures de prévention suivantes : un CSI tous les ans à partir de la 3e inscription, le rejet des projets de recherche qui ne sont pas tenables, une attention particulière aux conditions de ressources avant l'inscription.

Dans le futur conseil de la nouvelle ED : prévoir davantage de doctorants, et au moins deux représentants du personnel administratif.

2. À Limoges

- Des remarques sur la lisibilité de la formation : le problème n'est peut-être pas tant le logiciel utilisé que l'usage qui en est fait, la mise à jour des données.
- Pour l'information, moins utiliser le mail que les réseaux sociaux pour s'adapter aux pratiques des générations actuelles de doctorants
- Des problèmes de locaux, les doctorants étant très inégaux en fonction des laboratoires, mais qui sont en voie de règlement à court terme (au sein de l'UFR) et à long terme (un nouveau bâtiment est envisagé)
- Un manque de lisibilité entre les compétences de l'ED et celles de l'Institut : le comité ne comprend pas l'architecture choisie par l'UL.
- Prévoir une instance permanente de médiation (comité éthique).
- Pas de justification des refus de financement de thèse.

Questions diverses

La formation proposée par H. Morel et J.-L. Terradillos (2 x 2 h), « Apprendre à rédiger un article », peut être publiée en ligne. J.-L. Terradillos demande si ce type d'article peut faire l'objet d'une équivalence d'heures de formation. Renseignement pris, un article publié dans une revue, un recueil d'actes de colloque ou de journée d'étude ne donne pas d'heure de formation car il est considéré comme faisant partie non pas de la formation mais du « métier » de chercheur.

Les doctorants s'interrogent sur le nombre de membres du jury titulaires de leur université. Le règlement prévoit que les membres extérieurs à l'ED et à l'établissement du candidat doivent composer au moins la moitié du jury. Dans un jury de six membres par exemple, les HDR poitevins ou limougeauds peuvent être un, deux ou trois.

S. Villerbu évoque le cas d'un étudiant qui a déjà été inscrit dans une université étrangère et qui souhaite s'inscrire dans le cadre d'une cotutelle avec l'université de Limoges. Comme une inscription en cotutelle se fait en première année de thèse, cet étudiant s'inscrira à Limoges en 1ère année, après avoir officiellement abandonné son projet de thèse initial.

G. Marmasse souhaite que les directeurs des laboratoires soient mis en copie dans les messages que l'ED adresse aux doctorants.